

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 1^{er} avril 2019

OBJET :

ENQUETE PUBLIQUE
SOCIETE TERRA 95
SITUEE A EPINAY-
CHAMPLATREUX

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

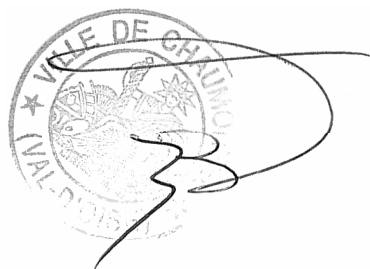
Présents : 15

Votants : 19

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui, à la porte de
la Mairie, le compte rendu de la
délibération ci-contre et qu'il n'a
été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 15 avril 2019

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2019/231

L'an deux mille dix-neuf, le cinq avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Monsieur Georges SCHMITT, Monsieur Patrice BRONSART, Monsieur Eric CASSERON, Madame Aude POIREE, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Véronique PETIT, Madame Florence GABRY, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Monsieur Karim KENTACHE, Madame Evelyne POIGNON, Monsieur Olivier POIGNON, Madame Corinne TANGE, Monsieur Christophe VIGIER

PROCURATIONS : Madame Betty HUYLEBROECK pouvoir à Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Madame Katya SCHMITT pouvoir à Monsieur Patrice BRONSART, Madame Pascale BAQUEVILLE pouvoir à Monsieur Georges SCHMITT, Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS pouvoir à Monsieur Christophe VIGIER

EXCUSE(S) : Madame Martine GUENASSIA, Monsieur Jacques LABARRE, Monsieur André LEFEVRE

ABSENT(S) : Madame Betty HANAUER-BEASLAY

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Patrice BRONSART

oooooooooooo

Madame Corinne TANGE, Conseillère municipale, informe :

Vu l'arrêté préfectoral n° IC-18-088 du 26 décembre 2018 portant sur l'ouverture d'une enquête publique à la demande de la Société TERRA 95 à EPINAY-CHAMPLATREUX qui s'est déroulée du lundi 11 février 2019 au samedi 16 mars 2019 inclus en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière de sablons, une installation de stockage de déchets non dangereux, une installation de traitement de terres polluées et une déchetterie sur la commune d'Epinay-Champlâtreux ;

Considérant la réunion publique d'informations qui s'est tenue à Luzarches en date du 12 mars 2019 ;

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Champs Captants d'Asnières-sur-Oise (SIECCAO) exploite 3 forages d'eau potable F1, F2 et F3 dans la plaine alluviale d'Asnières-sur-Oise ;

Considérant que le projet de déchetterie se situe à l'intérieur du bassin d'alimentation en eau potable du SIECCAO ;

Considérant que la commune de Chaumontel est adhérente du SIECCAO et est alimentée en eau potable par l'eau produite par le SIECCAO ;

Considérant que les activités de Terra 95 impliqueront un rejet d'effluent au milieu naturel ; Que ces rejets sont susceptibles, sur le long terme et le très long terme, d'apporter des substances polluantes (métaux lourds et solvants notamment) au niveau de la nappe du bassin d'alimentation du SIECCAO. De même, l'activité de stockage prévue par Terra 95 présentant des risques directs vis-à-vis de la nappe de ce même bassin ;

Considérant, par ailleurs, que le traitement des « jus de décharge » (lixiviats) prévus au niveau de l'installation est peu décrit dans le dossier présenté par Terra 95, son dimensionnement et ses performances étant mal connus ;

Considérant que la pérennité des géo-membranes d'étanchéité, situées sous les bassins de stockage, n'étant pas prévisible à très long terme (au-delà de 50 ans) ;

Considérant que l'étude d'impact sur l'environnement n'ayant pas permis d'écarter tous les risques vis-à-vis de la nappe ;

Entendu l'exposé des intervenants en ouverture de séance, argumentant et défendant leur position :

- Monsieur Emmanuel de Noailles, Maire d'Epinay-Champlâtreux pour qui ce projet ne peut être que bénéfique à sa commune ;
- Monsieur Philippe BEC Président de l'Association luzarchoise pour la sauvegarde de l'environnement (ASLE) – Monsieur Etienne BOHLER, Président de Association Les amis de la terre du Val d'Ysieux défavorables à ce projet qui va à l'encontre de la protection de l'environnement.

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité ;

EMET un avis défavorable sur l'exploitation d'une carrière de sablons, une installation de stockage de déchets non dangereux, une installation de traitement de terres polluées et une déchetterie sur la commune d'Epinay-Champlâtreux.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,

